

Communiqué de presse

Convention Zinc évaluée positivement

Bruxelles, le 06/11/2014

Fin octobre 2014, l'APFACA et le SPF Santé publique ont évalué positivement la Convention Zinc. Cette Convention fut signée en 2013 par l'APFACA (l'Association Professionnelle des Fabricants d'Aliments Composés pour Animaux), par la Ministre Laruelle et par la Ministre Onkelinx, avec comme objectif de réduire, sur une base volontaire, la concentration totale du zinc dans les aliments complets pour porcs d'engraissement (> 23 kg). Il s'agit d'aliments mis sur le marché belge.

Un an après la signature de la Convention Zinc, l'APFACA, le SPF Santé publique, l'AFSCA et l'AFMP se sont réunis pour évaluer l'application de la Convention et les résultats. Les résultats des analyses effectuées dans le cadre du plan d'échantillonnage sectoriel de l'APFACA et les résultats des analyses effectuées par les autorités ont été comparés avec la norme convenue (110 ppm). Plus de 95% de tous les résultats d'analyses réalisées se sont révélés conformes. L'APFACA a également été félicitée pour son suivi méticuleux de la Convention et pour ses actions visant à sensibiliser les fabricants (qui vendent des aliments pour porcs d'engraissement en Belgique) localisés en Belgique ou à l'étranger.

Dans le cadre de la réduction de l'usage des antibiotiques dans la production animale, des études ont démontré que l'usage d'oxyde de zinc (en concentration élevée dans l'alimentation porcine, juste après le sevrage) peut offrir une solution partielle (temporaire). En vue d'obtenir l'enregistrement de l'oxyde de zinc comme prémélange médicamenteux, il semblait stratégiquement important de garantir au moins l'équilibre environnemental. C'est pourquoi la Convention Zinc avait été mise en place (entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2013) par le SPF Agriculture et le SPF Santé publique. Le but était de réduire la concentration totale du zinc dans les aliments complets (mis sur le marché belge) pour porcs d'engraissement (>23 kg).

Yvan Dejaegher, Directeur-général de l'APFACA, souligne qu'avec cette initiative, la Belgique joue un rôle de pionnier en Europe. Les autorités belges et le secteur n'ont pas attendu la publication du Rapport EFSA pour lancer leur initiative. "Le plan d'échantillonnage sera poursuivi l'année prochaine et une nouvelle réunion d'évaluation est prévue fin 2015", a déclaré Yvan Dejaegher.

L'APFACA, l'Association Professionnelle des Fabricants d'Aliments Composés, compte 175 affiliés. Ensemble, ils représentent 99% de la production nationale. Le secteur emploie 3.500 travailleurs. Avec une production nationale de 7 millions de tonnes et un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros le secteur des aliments composés est un des plus importants fournisseurs de moyens de production pour l'agriculture.

Note à la rédaction:

Pour plus d'informations: Yvan Dejaegher, Directeur-général, 02/512 09 55 ou 0477/31 88 75